

## Charte d'engagement de SEVES

Approuvée en Conseil d'Administration du : 22/01/2025

Paris, le 22/01/2025

Emmanuel PARENT, Président de SEVES





## Table des matières

Préambule .....	3
Vision et valeurs .....	3
Principes d'action et missions .....	3
Engagements .....	4
1. Intégrité et professionnalisme .....	5
1.1 Indépendance et neutralité .....	5
1.2 Gouvernance participative .....	5
1.3 Transparence financière .....	5
2. Sécurité, égalité et respect des droits humains .....	5
2.1 Sécurité .....	6
2.2 Emploi .....	6
2.3 Prévention des violences sexistes et sexuelles.....	6
2.4 Genre .....	6
2.5 Implication dans vie locale .....	7
3. Environnement, biodiversité et climat.....	7
3.1 Transition écologique de SEVES.....	7
3.2 Intégration dans les projets.....	7
4. Suivi et évaluation des engagements.....	8
4.1 Élaboration d'outils et de politiques internes .....	8
4.2 Mise en place d'un cadre de suivi et évaluation .....	8
4.3 Principaux indicateurs de suivi .....	8



## PREAMBULE

Une part importante de la population mondiale reste confrontée à la pauvreté, à la vulnérabilité et à des obstacles persistants pour accéder aux services essentiels. Les retards dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable fixés par l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour 2030 soulignent l'urgence de renforcer les efforts collectifs. Ces défis se déroulent dans des contextes de crises multiformes : changement climatique, insécurité, **conflits** armés impliquant une dégradation sécuritaire de certaines zones, la fragilisation de territoires, le maintien ou l'aggravation des inégalités au détriment des populations les plus marginalisées.

Face à ces enjeux, SEVES a choisi d'intensifier son action en élargissant substantiellement ses territoires d'intervention, ses publics cibles, ses collaborateurs·rices, ses partenaires techniques et financiers. Pour accompagner cette évolution, il est donc apparu pertinent aux équipes et au Conseil d'Administration de formaliser une charte d'engagement. Cette charte définit nos valeurs, nos principes d'action et nos engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale. Ce cadre vise à garantir que le développement de l'activité de SEVES reste fidèle à ses valeurs, tout en maintenant des standards élevés en termes de qualité, de méthodes et de professionnalisme. Il reflète également notre responsabilité envers les enjeux mondiaux, le respect des dynamiques locales de développement, les conditions de travail, la sécurité et l'épanouissement des collaborateurs·rices, ainsi que vis-à-vis de la collaboration avec nos partenaires.

## VISION ET VALEURS

SEVES est une organisation non-gouvernementale professionnelle de solidarité internationale intervenant depuis 15 ans sur le terrain. Elle a pour **objet de favoriser l'accès durable et universel aux services essentiels, en préservant l'environnement et les ressources naturelles dans le monde.**

L'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit pour les populations. Avec une gestion durable et la protection des ressources de l'environnement, il constitue un prérequis nécessaire à l'amélioration des conditions de vie des populations, de leur cadre de vie et d'un développement durable et inclusif.

SEVES s'engage pour la réalisation de ce droit à travers l'identification et la mise en œuvre de solutions durables sur le terrain et pour l'amélioration de l'environnement institutionnel, financier, organisationnel, économique et social aux échelles locale, nationale et internationale, à travers ses collaborateurs·rices, ses partenaires et les réseaux dont l'association est membre.

SEVES promeut des valeurs de respect des droits de l'Homme et de protection de l'environnement, d'équité et de justice sociale, de solidarité locale et internationale, de participation et de non-discrimination des différents groupes sociaux, de développement local concerté, de professionnalisme, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

## PRINCIPES D'ACTION ET MISSIONS

SEVES défend une approche partenariale et multi-acteurs sur différentes échelles d'intervention :

- A l'échelle locale, SEVES accompagne le développement et la pérennisation des services essentiels, à travers le renforcement des capacités des parties prenantes des services.
- A l'échelle nationale et à l'international, SEVES promeut un environnement favorable au développement local, en contribuant au renforcement collectif des acteurs et des politiques publiques.



L'association conduit des projets de développement qui mobilisent des solutions techniques et opérationnelles pour appuyer la création et le renforcement de services essentiels locaux durables. Ces projets intègrent un accompagnement des acteurs des services essentiels et des parties prenantes des projets à travers des actions de formation, d'appui-conseil et de financement, pour une gouvernance concertée et inclusive. SEVES contribue également au renforcement du secteur grâce à la capitalisation et au partage d'expérience et son soutien aux réseaux et plaidoyers collectifs.

Les principes d'intervention de SEVES sont les suivants :

- **Une approche de partenariat avec des ONG locales et un appui sur le tissu d'acteurs locaux :** inscrire les actions dans une logique de co-renforcement entre ONG, en favorisant la participation active de la société civile aux prises de décision et en renforçant leurs droits civiques. L'objectif est de valoriser les compétences locales et d'autonomiser les organisations partenaires, notamment les organisations de la société civile, pour qu'elles soient pleinement impliquées et responsabilisées dans la gestion des services pendant et après les projets.
- **Des projets conformes aux cadres sectoriels et aux politiques locales :** agir en cohérence avec les lois, les stratégies nationales et locales, en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés par les services d'eau et d'assainissement, pour garantir une intégration dans les priorités nationales et sectorielles.
- **Une approche basée sur la durabilité institutionnelle, économique, technique et sociale des services essentiels :**
  - Intégrer une approche filière des services essentiels s'appuyant sur une planification territoriale intégrée au développement communal, questionnant les enjeux d'accès au service jusqu'aux derniers maillons de la filière ;
  - Promouvoir une gestion professionnelle des services, caractérisée par des acteurs efficaces et compétents, garantissant des services de qualité aux usagers, en assurant leur continuité, leur équité (en termes de couverture et de coûts) et leur transparence ;
  - Garantir un modèle économique viable en s'appuyant sur des infrastructures adaptées et maîtrisées localement, conçues pour répondre aux besoins à moyen et long terme à un coût raisonnable, tout en restant économiquement soutenables pour l'exploitation ;
  - Renforcer une gouvernance équilibrée grâce à des partenariats multi-acteurs, formalisés et contractualisés, permettant une régulation locale efficace.
- **L'expérimentation et la recherche-action :** tester et évaluer des approches innovantes pour répondre à des problèmes non résolus localement, avec une attention particulière à l'adaptabilité et à la reproductibilité des solutions.
- **La prise en compte des défis mondiaux et locaux :** adresser les enjeux liés au changement climatique, au genre, à la jeunesse, ainsi qu'aux crises et aux situations d'insécurité. Une priorité est donnée aux territoires et populations les plus vulnérables, y compris ceux en situation de fragilité, dans la mesure où la sécurité des collaborateurs·rices et partenaires peut être assurée.

## ENGAGEMENTS

En accord avec ses valeurs, SEVES s'engage à respecter les principes énoncés dans cette charte et à garantir leur application dans ses pratiques internes et externes. Ces engagements reflètent une exigence d'exemplarité, de cohérence, et de tolérance zéro face aux abus, pour l'association comme pour l'ensemble de ses collaborateurs·rices. Tout membre adhérent de SEVES s'engage à respecter et à mettre en œuvre cette charte.



## 1. INTEGRITE ET PROFESSIONNALISME

### 1.1 Indépendance et neutralité

SEVES garantit une indépendance totale dans la définition de ses priorités et dans la mise en œuvre de ses activités. L'organisation veille à ce que ses choix stratégiques et opérationnels ne soient influencés par aucun intérêt privé, politique ou religieux. Cette indépendance est essentielle pour préserver la crédibilité, la légitimité et la qualité de ses interventions.

- Ne s'aligner sur aucun intérêt ou influence politique, religieux ou commercial pour préserver la neutralité et l'impartialité de l'organisation
- Prendre des décisions guidées exclusivement par la mission, les valeurs et les objectifs stratégiques de SEVES
- Assurer une analyse approfondie et systématique des partenariats, financements et projets afin de garantir leur compatibilité avec les principes d'indépendance et de neutralité

### 1.2 Gouvernance participative

La gouvernance de SEVES repose sur des principes de transparence, d'inclusion et de participation active. Cette approche favorise une prise de décision collective et éclairée, qui reflète la diversité des perspectives et garantit une gestion alignée sur la vision de SEVES.

- Favoriser l'implication et la participation de l'ensemble des collaborateurs·rices dans les orientations stratégiques et la gouvernance de l'organisation
- Favoriser une gouvernance inclusive et internationale

### 1.3 Transparence financière

La transparence financière est au cœur des engagements de SEVES, reflétant son exigence de responsabilité vis-à-vis de ses adhérent·e·s, partenaires, donateurs et bailleurs. Cette transparence garantit une gestion rigoureuse et éthique des ressources, essentielle pour préserver la confiance et l'impact durable de ses actions.

- Assurer une transparence financière constante en communiquant clairement sur les ressources et leur utilisation, y compris en partageant le rapport d'activité annuel et les comptes audités
- Diversifier les sources de financement pour renforcer l'indépendance et la pérennité de l'organisation
- Garantir une gestion désintéressée et réinvestir les excédents dans le projet associatif
- Pratiquer un autocontrôle strict de la gestion et de l'emploi des ressources, afin de garantir une utilisation efficace et alignée avec les objectifs de SEVES
- Mettre en place des mécanismes de prévention, de détection et de traitement des cas de fraude, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, en appliquant une politique de tolérance zéro à toute pratique illicite

## 2. SECURITE, EGALITE ET RESPECT DES DROITS HUMAINS

SEVES s'engage à promouvoir la sécurité, l'égalité et le respect des droits humains dans toutes ses actions. Ces engagements s'appliquent aussi bien en interne, à ses équipes, qu'en externe, à travers ses projets et partenariats. L'association adopte une approche proactive visant à prévenir toutes formes d'inégalités, de discriminations et de violences, en créant un environnement inclusif et sécurisé.



## 2.1 Sécurité

Nul enjeu social, économique, ou contractuel ne peut constituer une raison valable pour mettre en danger la sécurité des personnes. La sécurité des collaborateurs·rices est une priorité et un défi majeur pour SEVES, certains territoires d'activité étant confrontés à une instabilité pouvant générer des risques pour la sécurité des personnes.

SEVES s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des personnes.

## 2.2 Emploi

SEVES s'engage à assurer des conditions d'emploi équitables, respectueuses des droits et propices au développement personnel et professionnel de ses collaborateurs·rices.

- Promouvoir l'égalité des chances et la diversité au sein de l'organisation, en veillant à ce que l'ensemble des salarié·e-s, quel que soit leur sexe, leur origine, leur âge, leur orientation sexuelle, leur religion, leur handicap ou toute autre caractéristique, aient les mêmes opportunités d'accès à l'emploi, à la formation et à l'avancement professionnel
- Garantir la transparence, l'équité et l'absence de discrimination dans la gestion des ressources humaines, y compris à travers des mesures d'intégration et d'adaptation des postes et des missions aux personnes en situation de handicap
- Prendre en compte l'expression des collaborateurs·rices et favoriser le dialogue social
- Prévenir et lutter contre les risques psychosociaux et accompagner les victimes

## 2.3 Prévention des violences sexistes et sexuelles

SEVES affirme son engagement ferme envers une politique de tolérance zéro en matière de violences sexistes et sexuelles au sein de notre organisation, ainsi que dans tous les projets et partenariats que nous menons. Nous condamnons toute forme de harcèlement, d'agression sexuelle, de discrimination ou de comportement inapproprié basé sur le genre, et nous nous engageons à prendre des mesures immédiates et appropriées en cas de signalement de telles situations.

- Prévenir et lutter contre l'exploitation, les abus et les violences sexistes et sexuelles.
- Assurer la confidentialité et la protection des victimes tout au long du processus de traitement de leur plainte
- Mettre en place des programmes de sensibilisation des membres de notre organisation et de nos partenaires aux questions de violences sexistes et sexuelles, à leurs conséquences et à leurs implications légales et éthiques

## 2.4 Genre

Reconnaissant que les inégalités liées au genre constituent une dimension structurante des sociétés, SEVES s'attache à améliorer la prise en compte du genre et à atténuer ces inégalités dans les projets et au sein de l'organisation.

- Tendre vers la parité au sein des équipes et de la gouvernance
- Veiller à la participation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux de décision et de représentation au sein de notre organisation, en veillant à ce que les voix des femmes soient entendues et prises en compte
- Améliorer la prise en compte du genre dans les projets
- Sensibiliser et former les collaborateurs·rices de SEVES et les partenaires locaux à la dimension du genre dans les projets et dans les organisations



## 2.5 Implication dans vie locale

L'implication dans la vie locale est essentielle pour renforcer l'appropriation des projets par les communautés, leur durabilité et leur impact à long terme. SEVES s'engage à renforcer son ancrage local, au nord comme au sud, en s'impliquant activement dans les dynamiques locales et en valorisant les ressources des communautés et des territoires. Cette démarche citoyenne vise à assurer la cohérence des actions de SEVES avec les réalités sociales, culturelles et économiques des contextes d'intervention.

- Renforcer les dynamiques locales existantes en collaborant avec les acteurs et réseaux locaux (autorités publiques, organisations de la société civile, associations communautaires, etc.)
- Encourager l'utilisation des ressources disponibles sur place, y compris les savoirs traditionnels et les expertises locales en les intégrant dans la conception et la mise en œuvre des projets, afin de garantir leur pertinence et leur acceptabilité par les populations concernées
- Promouvoir et favoriser la participation citoyenne en sensibilisant les populations aux enjeux liés aux services essentiels, à l'environnement et aux droits humains, et en créant les espaces de concertation et de dialogue nécessaires

## 3. ENVIRONNEMENT, BIODIVERSITE ET CLIMAT

SEVES s'engage à œuvrer activement en faveur de la transition écologique, en reconnaissant l'urgence d'agir pour préserver l'environnement et la biodiversité et lutter contre les changements climatiques.

### 3.1 Transition écologique de SEVES

SEVES s'engage à réduire son empreinte écologique en adoptant des pratiques exemplaires et en formant ses équipes pour intégrer durablement la transition écologique dans ses actions internes.

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'organisation grâce à une démarche proactive, incluant le suivi régulier et l'analyse systématique de ces émissions
- Promouvoir activement les bonnes pratiques à l'échelle de l'organisation et ses équipes, en assurant régulièrement une mise à niveau des collaborateurs·rices

### 3.2 Intégration dans les projets

L'action de SEVES sur les services essentiels et les ressources en eau est intrinsèquement liée aux enjeux environnementaux locaux, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques. SEVES s'engage à intégrer ces dimensions dans toutes ses interventions à travers les engagements suivants :

- Prendre en compte les risques et les opportunités environnementaux, climatiques et sur la biodiversité tout au long des cycles de projet, depuis les études jusqu'aux évaluations.
- Promouvoir des solutions favorisant la préservation, la régénération et la valorisation des écosystèmes, en limitant les impacts négatifs et en développant des approches positives pour répondre aux enjeux climatiques
- Sensibiliser les équipes de SEVES, les partenaires locaux et les parties prenantes aux enjeux environnementaux, climatiques et de biodiversité, en renforçant leur engagement et leurs connaissances sur ces thématiques
- Développer des expertises et des outils innovants pour améliorer la prise en compte des problématiques environnementales et climatiques dans les territoires d'intervention et le suivi de l'impact des projets



## 4. SUIVI ET EVALUATION DES ENGAGEMENTS

La charte d'engagements représente un cadre de référence pour l'action de SEVES et ses collaborateurs·rices. SEVES reconnaît la nécessité de structurer la mise en œuvre et le suivi de ses engagements à travers des mécanismes adaptés pour garantir une application effective de la charte.

### 4.1 Élaboration d'outils et de politiques internes

SEVES s'engage à élaborer les outils nécessaires à la mise en pratique des engagements. Ces outils doivent permettre de décliner la charte d'engagements de manière opérationnelle, à travers un cadre cohérent de politiques et de procédures.

### 4.2 Mise en place d'un cadre de suivi et évaluation

SEVES s'engage à garantir le respect de ses engagements à travers le suivi d'indicateurs clairs et adaptés. Ces indicateurs participent à une démarche vertueuse de transparence et d'amélioration continue de nos pratiques. SEVES s'engage à organiser des évaluations régulières pour mesurer l'application et l'impact de ses engagements. Les résultats seront présentés annuellement au Conseil d'administration.

### 4.3 Principaux indicateurs de suivi

#### **Intégrité et professionnalisme**

- Adhésion et participation à la vie associative : nombre de membres adhérents, taux de participation à l'AG
- Diversité des profils dans la gouvernance : part de membres internationaux, part F/H, part de jeunes

#### **Sécurité, égalité et respect des droits humains**

- Nombre d'incidents de sécurité gérés, nombre d'incidents ayant eu un impact direct (matériel ou corporel) pour les collaborateurs·rices de SEVES
- Indicateurs RH globaux et par catégorie : F/H, cadre/non cadre, part de personnel en situation de handicap ; turnover, taux d'absentéisme, durée des arrêts de travail
- Alertes et plaintes : nombre de signalements de cas de violences sexistes et sexuelles, nombre de signalements traités dans les délais définis
- Dimension genre dans les activités : nombre de projets menés intégrant une composante liée au genre, nombre de formation sur le genre et taux de participation (interne et externe)
- Vie locale : nombre de réseaux auxquels SEVES participe activement, nombre de participations de SEVES à des initiatives locales

#### **Environnement, biodiversité et climat**

- Nombre de projets menés intégrant la dimension environnement/biodiversité/climat
- Nombre de formation sur le sujet et taux de participation (interne et externe),
- Suivi des émissions de gaz à effets de serre : suivi des émissions liées aux vols internationaux, bilan carbone mis à jour tous les 5 ans
- Auto-évaluation de l'application des bonnes pratiques